

Saint-Hermas, le 25 octobre 2003

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Cabinet du ministre de l'Environnement  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyard, 30 ième étage  
675, Boul. René-Lévesque Est  
Québec, Qc  
G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3911  
Télécopieur : (418) 643-4143  
Courriel : ministre@menv.gouv.qc.ca

Madame Danielle Dallaire  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission du BAPE #187 de Marchand.  
Par courriel : danielle.dallaire@bape.gouv.qc.ca

**Objet:** Projet d'agrandissement du L.E.S. de Marchand par La Régie Intercommunale des Déchets de la Rouge Dossier 3211-23-39. – Documentation de support au dépôt verbal du mémoire. – BAPE #187.

**Sous-objet:** Projet d'agrandissement du L.E.S. de Sainte-Sophie – Requête en demande d'audience publique.

Madame Dallaire,  
M. le ministre Mulcair,

La présente est pour vous confirmer le dépôt verbal de notre mémoire le 5 novembre prochain concernant le projet mentionné en rubrique principale. Suite à notre démarche, il s'agira donc d'un résumé de notre compréhension de la situation actuelle et qui concerne la gestion des matières résiduelles au Québec. Plus particulièrement sur le dossier de l'agrandissement du site de Marchand et dans le même esprit que notre dépôt verbal de la commission du BAPE à Lachenaie en mars 2003. La présente fait également office de demande d'audience publique concernant l'agrandissement du L.E.S. de Sainte-Sophie. Les motifs et les raisons et prérequis attendus sont également répertoriés ci-bas dans ce document d'introduction ou de support à notre dépôt verbal du mémoire concernant l'agrandissement du site de Marchand. L'originalité de cette démarche est peu orthodoxe nous en convenons. Il n'a pour but que de nous simplifier la tâche en de communs échanges en fonction des dates limites imposées par les différents exercices en cours et concernant un seul et unique sujet : le E résiduel des 3RV.

Spécifiquement pour l'audience de Marchand, nous préférons cette fois-ci, vous transmettre en annexes, disons préparatoires pour vous, notre correspondance produite et transmise depuis septembre 2001 et spécifiquement à partir de la commission du BAPE à Lachute. Le point en commun étant la gestion des matières résiduelles dans un écosystème choisi et élargi, il s'agit aussi d'une recherche pour déterminer quelles sont les options pour tous Riverains de sites d'enfouissement dans un rayon d'au moins 10km avec une situation problématique de frontière arbitrairement tracée sur une carte. Pour aller un peu plus loin, notre mémoire ou témoignage verbal sera donc tributaire en partie de notre connaissance acquise au cours des dernières années et soigneusement résumé en ces annexes signées et transmises. Il s'agira ainsi pour nous le 5 novembre d'un dix minutes de plus dans la balance et spécifiquement pour Marchand et notre contexte. Nous garderons donc notre 10 minutes pour Sainte-Sophie en son temps puisqu'il est important pour nous d'entendre les Riverains en audience avant tout jugement prématuré. Pour l'heure, il s'agit donc intégralement des notes de calepin produites les 17,18 et 19 octobre dernier. À ce jour, et depuis maintes relectures, ceci reste, nous le confirmons notre mémoire concernant le site de Marchand et non pas un addenda au présent document. Peut-être s'agit-il d'un tout indissociable. Nous ne croyons pas redéposer cette correspondance dans une prochaine commission du BAPE. Un transfert du savoir acquis d'une commission à l'autre est attendu du BAPE. Nous ne sommes qu'une goutte d'eau. La décelée à travers le rapport final, est une réponse, dans une vision globale. Ne serait-ce qu'à travers des recommandations, cette réponse est attendue avec confiance en cette commission et les suivantes concernant les matières résiduelles mais surtout au niveau de l'enfouissement au Québec et de sa gestion globale.

**Bruno Cloutier, Chantal Charron.**

La méthode concernant la correspondance étant la même depuis le début, il s'agit donc de la même rigueur que nous nous imposons à chaque participation aux commissions du BAPE, spécifiquement celle de prendre connaissance par l'étude de tous les documents, requêtes, mémoires dans la mesure de nos moyens et à notre rythme. Le contexte étant celui donc d'un quotidien bien semblable à d'autres avec ceci de différent : un certain intérêt à lire de la documentation concernant les matières résiduelles. Notre méconnaissance des limites et des structures, de toute cette mécanique ponctuelle de cadres législatifs de toutes commissions, qui imbrique également la gestion actuelle des matières résiduelles, les mécanismes de révision et PGMR et PREMR et etc., reste à ce jour notre plus grand talon d'Achille. Celui aussi de la grande majorité de citoyens qui se reflète dans le manque d'intérêt ou de confiance en des cadres de gestion bien loin du quotidien. Une démarche instinctive sous forme de correspondance à sens unique et qui consiste à transmettre des idées en explique la forme. La chronologie en explique le sens et est donc essentielle à une compréhension globale puisqu'il s'agit aussi de pistes laissées pour nos enfants... Il s'agit d'une Histoire. Notre démarche nous semble justifiée par la réponse que nous retrouvons en ces rapports et jugement liés à la grande majorité de cette correspondance. Ces mêmes rapports ont toujours été tributaires de la poursuite de notre recherche.

Du reste, le rapport de la commission du site de Marchand sera très attendu dans la mesure où pour nous, Riverains par définition, il devient donc un prérequis à l'audience du BAPE de Sainte-Sophie. Cette demande est ainsi transmise par la présente introduction et que nous transmettons au ministre de l'Environnement M. Thomas J. Mulcair. La date limite pour l'envoi des requêtes étant celle aussi du dépôt écrit des mémoires de la présente audience de Marchand. Il s'agit encore un fois pour nous, au quotidien, de vous démontrer que la gestion des matières résiduelles et l'enfouissement forme un tout indissociable sur plusieurs kilomètres à la ronde. À l'instar des matières résiduelles, nous ne reconnaissons aucune frontière qui nous imposerait une limite participative si ce n'est que les limites naturelles définies par l'espace qui nous entoure et le trajet à emprunter pour ce rendre d'un point A vers un point B. Le cadre et l'objectif sont toujours de devoir revenir dormir à la maison.

Au niveau de l'enfouissement, la collaboration régionale est déjà établie, il s'agit d'un fait, d'une évidence. Il faut aller plus loin maintenant et limiter les sites d'enfouissement, en ouvrir de nouveaux pour diminuer la pression sur les mégasites existant en deçà des 300 000 t/an. Ne serait-ce que pour en augmenter la durée de vie et diminuer les nuisances. C'est l'essence même du principe de base du développement durable. 100 000t/an sont beaucoup plus facile à gérer environnementalement dans le contexte actuel que 30 000t/an. Ce n'est pas une erreur. Il est également beaucoup plus facile de gérer 250 000 t/an que 500 000 ou même 1 000 000 de tonnes par année. Et puis, qui contrôle l'urgence si ce n'est celui qui en impose un agrandissement? Les Riverains et le salut de leur liberté vous imposent l'ouverture d'autres sites d'enfouissement en limitant la grosseur des sites existants pour diminuer la pression. Ceci pour nous reste problématique par le message envoyé dans le décret de Lachute de septembre 2003. L'urgence dans ce contexte de transition en a diluée l'importance du questionnement et de cette prise de conscience. Une volonté politique ne viendra jamais des chargés de projet. Nous trouvons certaines réponses dans les évaluations environnementales, mais elles n'expliquent pas tout. En prendre plus pour une Régie, par année pour ramener l'investissement global d'enfouissement à zéro pour les municipalités membres au dépend des Riverains, ce n'est pas le type de collaboration interrégional que nous envisageons. Ceci ne favorisant en rien une saine gestion pondérée à tous les points de vue.

Les 3RV et le E sont deux solitudes distinctes et c'est ce que nous constatons à l'heure actuelle. La gestion des sites d'enfouissement reste un élément du quotidien des Riverains. La production de matières résiduelles fait partie du quotidien de tous et chacun. Les Riverains ont une faible représentation démographique. Pour nous à Saint-Hermas, à travers la CMM, c'est dilué dans la masse et puis le site qui nous concerne à 3,2km de notre maison ne fait même pas partie du territoire de la CMM, et cette masse démontre bien peu d'intérêt à la gestion des sites d'enfouissement sauf pour les Riverains de sites d'enfouissement. Ceux qui côtoient un site enfouissement, eux en ont démontré. Les Riverains à Marchand sont à l'écoute. Le PMGMR de la CMM, la consultation publique et l'espoir de la création d'un troisième scénario par un amalgame des deux premiers afin de diminuer la grosseur des sites d'enfouissements même à l'extérieur du territoire de la CMM soit à 3,2km de notre demeure sont des éléments qui se bousculent dans notre quotidien. C'est le chemin à suivre bien que nous ne sachions ou ceci nous mènera. Y trouverons-nous une oreille attentive? Il s'agit cependant de se diriger vers cette orientation importante pour arriver à un choix de société et une gestion globale et équitable. En aucun cas la faible démographie des Riverains ne devrait justifier d'aller à l'encontre de ce principe de base d'une saine gestion des matières résiduelles dans un contexte de développement durable, celui donc que nous laisserons en héritage. Limiter la grosseur des sites d'enfouissement et ce débat ne devrait jamais être dilué dans la politique de gestion des 3RV, mais c'est ce que nous constatons aujourd'hui, et les promoteurs de sites d'enfouissement qui se désresponsabilisent mais ça, les Riverains le savaient déjà. La durée de vie des sites est une variable de propagande en ce moment et devrait être normalisée. Limiter la grosseur des sites ne se veut pas un frein au développement en soi, seulement une mise à niveau vers le raisonnable.

Dans le cadre de l'audience de Marchand, vous trouverez ci-joint à cette introduction les documents mentionnés ci-haut, un index récapitulatif chronologique de ces mêmes documents et quelques thèmes ou notes et questionnement résiduel de calepin et concernant spécifiquement le projet à l'étude quoique... nous ne survolerons que certains aspects lors de notre

**Bruno Cloutier, Chantal Charron.**

présentation verbale du 5 novembre prochain. Cette présentation, la présente et les documents annexés forment donc un tout que nous appelons mémoire pour Marchand, la requête en demande d'audience publique concernant l'agrandissement du L.E.S. de Sainte-Sophie étant la présente introduction, les orientations sur l'enfouissement développées en cette missive et concernant le PMGMR seront reprises en un mémoire distinct que nous déposerons à la commission du PMGMR de la CMM annoncée le 9 octobre 2003. Il s'agit aussi pour nous de démontrer que ce PMGMR révisé est un élément clef et son rapport sans présumer du contenu demeure un autre prérequis concernant l'audience publique et probable du BAPE concernant cette fois l'agrandissement du site de Sainte-Sophie.

Veillez agréer, M. le ministre, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Vos tout dévoués :

Bruno Cloutier

Chantal Charron

Ainsi que Rose-des-Vents, Desneiges et Noé.  
(Famille – 12ième Nation)

Originaux signés et transmis le 30 octobre 2003.

**Bruno Cloutier, Chantal Charron.**

**Index ou bibliographie de correspondance**  
(destinataires principal et secondaires, descriptions, localisations, dates)  
(*fichier en annexe*)

- A-  
Ministre de l'Environnement et autres, Requête audience BAPE, L.E.S. Lachute – Octobre 2001  
Déposé en audience – CR3
- B-  
Commission #160 du BAPE  
Mémoire, Lachute – Novembre 2001  
(*bccc-memoire-BAPE-23-novembre ver1-2001.doc*)  
Déposé en audience – DM35
- C-  
C.P.T.A.Q. – 18 juillet 2002  
(*CPTAQ - Dossier 324-355.doc*)  
Par courrier
- D-  
Ministre de l'Environnement et MCE et autres, 21 octobre 2002  
(*rev5 finale - Suivi - réf. Agrandissement R.I.A.D.M.doc*)  
Par courrier
- E-  
C.P.T.A.Q. et Syndicat de base - UPA – 17 novembre 2002  
(*CPTAQ - Dossier 324-355.addenda 1.doc*)  
Par courrier
- F-  
Ministre de l'Environnement et MCE et autres– Requête audience BAPE #177, Lachenaie – Novembre 2002  
(*bccc-demande-audience-BAPE-Lachenaie-19-novembre-2002.doc*)  
Déposé en audience – DT1
- G-  
Président du BAPE (réf. : BAPE # 177, Lachenaie) – 27 novembre 2002  
(*bccc-com BAPE réf-demande-audience-BAPE-Lachenaie-19-novembre-2002.doc*)  
Déposé en audience – DC14
- H-  
Commission des Institutions – Assemblée Nationale – Janvier 2003  
(*bccc-mémoire-entente-Innus-janvier 2003.rev-finale.doc*)  
*Présentation du mémoire à Québec, réf. : 12 février 2003*  
Déposé en audience –
- I-  
BAPE Commission #177 Lachenaie – Dépôt verbal mémoire  
Déposé en audience - DT11-1
- J-  
Ministre de l'Environnement, Requête audience BAPE #187, Marchand - 25 juin 2003  
(*bccc-demande-audience-BAPE-Marchand-25-juin-2003.doc*)  
Déposé en audience – DT1

## Thèmes

(ou questionnement supplémentaire sans ordre précis et inscrit au calepin manuscrit de travail)

- 1- Constat actuel et anticipé de la politique 1998-2008.
  - 2- Aspect révision du PREMR avant son adoption finale.
  - 3- La directive ministérielle et son évolution de 1994 @ 2002
  - 4- Taux de compaction en référence à Marchand et son évolution depuis 1994 – Deux hypothèses explicatives.
    - Non-respect du recouvrement journalier prescrit par la réglementation - probable.
    - Avoir creusé pour enfouir plus creux que prévu selon la réglementation - non vérifiable facilement.
  - 5- Réhabilitation du site existant, dépôt meuble, situation hydrogéologique en comparaison avec un terrain argileux.
  - 6- Comité de vigilance vs les limites minimales inscrites au PREMR.
  - 7- PGMR et PMGMR, L'option Outaouais / La Lièvre?
  - 8- Marché ouvert ou fermé? – Le choix est-il offert?
  - 9- Désresponsabilisation. La sous-traitance responsable mais limitée par ce que le promoteur veut bien lui fournir comme information.
  - 10- Choix de société, Est-on prêt à ouvrir d'autres sites pour libérer la pression des mégasites?
  - 11- Quelle est le coût réel des 3RV si le E acceptable socialement par des Riverains est méconnu et non documenté?  
i.e. : Quel est le prix à payer si le choix est d'ouvrir 4 ou 5 autres sites d'enfouissement pour diminuer de moitié les intrants actuels des principaux sites majeurs et en partie mentionnés comme option de rechange pour le projet actuel de Marchand et énumérés dans le PMGMR de la CMM?
  - 12- Dépôts en tranché, responsabilité locale, mrcienne ou provincial? état de la situation, suivi environnemental possible et disponible?
    - Quel est la différence entre un dépôt en tranché de la ZEC de la maison de Pierre en exemple et qui fermera un jour et celui récemment décrété et concernant l'ouverture d'un dépôt en tranché au projet Eastmain 1A?
    - Mis à part la réglementation différente par Convention? Quel sont les nuances qui rendent un projet acceptable environnementalement pour une région plus ou moins isolée versus une autre?
  - 13- Quel sont les enjeux du site de Marchand? Ou le rapport de force entre promoteur public ou privé versus une municipalité hôte de L.E.S..
  - 14- Boues municipales
  - 15- Agrandissement ou nouveau site? Définition / opinion/ notion de droit demandé.
  - 16- Notion de plaintes
  - 17- Vision globale
  - 18- Qui contrôle l'urgence de l'enfouissement au Québec?
  - 19- Les limites de "mesures à prendre en vertu des lois et des règlements en vigueur" et aussi en fonction de ceux en devenir. Donc les limites mêmes du PREMR actuel.
- (26-10-2003)